



## Isolation du sol ou de la cave

installée par un entrepreneur  
**6 euros/m<sup>2</sup>**

Une bonne isolation peut vous permettre d'économiser facilement sur votre facture énergétique sans rien perdre en confort.

### Votre dossier est-il complet?

Vérifiez si vous pouvez cocher toutes les cases ci-dessous.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

- L'isolation de mon sol ou de ma cave satisfait aux conditions de l'action.

Mon dossier contient:

- Un formulaire de demande intégralement complété
- L'attestation de la page 4, complétée par l'entrepreneur
- Une copie de la (des) facture(s).

### Traitement de la prime

- Le département URE d'Eandis traite la demande. Si cette opération n'est pas possible dans les 60 jours calendrier qui suivent la réception de la demande de prime, Eandis envoie un accusé de réception au demandeur. Si un complément d'information est demandé dans le même délai, Eandis n'est pas tenue d'envoyer un accusé de réception supplémentaire.



### Recevez plus rapidement votre argent, demandez votre prime énergétique en ligne!

Envoyez de préférence votre demande de prime **via le site Internet**, avec les factures et les documents scannés:

**[www.eandis.be](http://www.eandis.be) > URE > Primes > Demander une prime en ligne.**

Vous recevrez votre prime dans les deux semaines!

- Si la demande est acceptée, vous serez averti par lettre ou e-mail de l'octroi de la prime, du montant octroyé et du compte sur lequel la prime sera versée.
- Si Eandis est dans l'impossibilité de verser la prime, vous serez également averti par lettre ou e-mail et informé des motifs du refus ou des données manquantes.
- Envoyez tous les documents en temps utile à Eandis:
  - en ligne, via [www.eandis.be](http://www.eandis.be)**
  - par e-mail: [reg@eandis.be](mailto:reg@eandis.be)
  - par courrier:  
Eandis REG-afdeling  
Postbus 10020, 2800 Mechelen
  - déposez la demande dans l'un de nos bureaux d'accueil
  - par fax: 09 263 48 56

### Informations supplémentaires

Numéro d'appel général 078 35 35 34  
[reg@eandis.be](mailto:reg@eandis.be)  
[www.eandis.be](http://www.eandis.be)



A1/0007/14

## Conditions générales

### Les conditions d'attribution de la prime peuvent évoluer.

Utilisez toujours le formulaire de demande le plus récent. Consultez à cet effet notre site Internet ou contactez-nous. Date de publication: **janvier 2014**.

**Les formulaires de demande doivent nous parvenir au plus tard 12 mois suivant la date d'émission du certificat de prestation énergétique et peuvent être payés jusqu'à six mois après la demande.**

**Dans les immeubles d'habitation en copropriété forcée, la prime revient à l'association des copropriétaires pour les travaux relatifs aux parties communes et à l'investisseur individuel pour les travaux relatifs aux parties privatives.**

Si vous avez plusieurs factures, vous devez les regrouper dans un seul formulaire de demande. La facture la plus récente détermine le formulaire de demande à utiliser. Seules les factures datant de moins d'un an sont éligibles.

La demande de prime s'applique uniquement au nouveau matériel acheté et installé.

La prime URE est uniquement valable pour les habitations situées en Région flamande et raccordées au réseau de distribution d'électricité d'Eandis.

Eandis conserve le droit de venir sur place s'assurer de la situation à n'importe quel stade du projet. Eandis peut, si nécessaire, contacter la société et/ou l'entrepreneur qui fournit et/ou place l'installation ou donne conseil.

Si l'installation ne correspond pas à la description figurant dans la demande, Eandis conserve le droit de réclamer les primes déjà payées. Les infractions peuvent faire l'objet de poursuites pénales. L'attribution des primes ne signifie pas que le gestionnaire de réseau assume la responsabilité des appareils, du matériel et/ou des résultats.

La prime est strictement liée à l'adresse d'exécution et est payée par versement sur votre compte bancaire.

## Montant de la prime

	Exécution par un entrepreneur
Isolation du sol posé directement sur la terre	6 euros par m <sup>2</sup>
Isolation du plafond d'une cave ou d'un vide ventilé sous un espace chauffé	

- Le montant de la prime est limité au montant de la facture relatif au volet URE, TVA comprise.
- Le calcul de la prime s'effectue sur la base de la superficie de la toiture isolée à l'aide du matériau isolant nouvellement posé. La superficie calculée ne peut jamais dépasser le nombre de m<sup>2</sup> de matériau d'isolation acheté.
- Les clients protégés bénéficient d'une prime d'un montant majoré de 50 %. Les clients protégés sont les personnes pouvant bénéficier du prix social maximum pour l'électricité et le gaz naturel. Ces clients ajoutent une attestation à leur demande (voir tableau récapitulatif au bas de la page 3).

## Conditions de l'action

- La prime n'est valable que pour un logement (maison ou appartement) **existant**, raccordé au réseau de distribution d'électricité d'Eandis avant le 01/01/2006 ou avec une demande de permis d'urbanisme avant le 1/1/2006. Les transformations et agrandissements d'une construction existante et des transformations importantes devant répondre aux exigences relatives au niveau E, n'entrent pas en considération pour l'octroi de cette prime.
- La demande de prime n'est valable qu'à condition d'être accompagnée d'une copie de **toutes les factures** de livraison et pose (pas de devis, bon de livraison, ticket de caisse ou facture pro forma) du matériau d'isolation avec mention de **la marque, du type, du genre, de l'épaisseur, du nombre de m<sup>2</sup>, de la valeur Rd ou résistance thermique, datum van de werken et du prix de revient du matériau et du placement**.
- Seule la post-isolation d'une isolation de sol ou de cave existante, ou le placement d'une isolation dans le cas d'une rénovation complète du sol, entre en ligne de compte.
- Seule la post-isolation d'espaces chauffés de manière directe ou indirecte entre en ligne de compte.
- Le matériau d'isolation doit avoir une résistance thermique ou **valeur Rd** minimale de **1,2 m<sup>2</sup>K/W**.
- L'isolation du sol ou de la cave doit être **réalisée par un entrepreneur**.
- La valeur Rd est déterminée en divisant l'épaisseur de l'isolation (en mètres) par la valeur lambda (W/mK). La valeur Rd d'une couche d'isolation existante of afwerkingslaag ne peut pas être prise en compte pour atteindre le minimum requis de 1,2 m<sup>2</sup>K/W.
- La valeur lambda du matériau d'isolation utilisé est déterminée selon les directives NBN B62-002 ou ATE (Agrément technique européen). Ces valeurs lambda peuvent être consultées notamment sur les sites web [www.butgb.be](http://www.butgb.be), [www.eota.be](http://www.eota.be) et [www.vibe.be](http://www.vibe.be).

Un matériau qui n'est pas mentionné sur ces sites internet mais qui dispose néanmoins des agréments techniques nécessaires (NBN B62-002 ou ETA) entre ligne de compte pour la prime pour autant qu'une déclaration signée de votre entrepreneur et une fiche technique mentionnant les données ci-dessus soient jointes.



A1/0007/14

Numéro de dossier:

# Demande de prime URE 2014

## Isolation du sol ou de la cave

Renvoyez ce document dûment complété en **MAJUSCULES** et signé à Eandis REG-afdeling, Postbus 10020, 2800 Mechelen.  
**Seuls les formulaires de demande intégralement complétés peuvent donner droit à l'octroi d'une prime.**

### Adresse d'installation

Code EAN du raccordement **électrique** à l'adresse d'installation (voir la facture **d'électricité**).

5	4	1	4	4													
---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Code postal:  Commune/Section:

Rue:  N°:  Bte:

Habitation raccordée au réseau de distribution d'électricité:

- avant le 1 janvier 2006    ➡ Précisez:     avant 1946     1946-1970     1971-1990     1991-2005  
 après le 1 janvier 2006

Type :     maison unifamiliale     appartement

Mode de chauffage principal actuel de l'habitation:     gaz naturel     mazout     bois  
 (ne cochez qu'une seule case)     électricité     pompe à chaleur     autre .....

Cette demande porte sur plusieurs appartements:     oui     non

Si oui : nombre d'appartements concernés par cet investissement:

*Le cas échéant, joignez en annexe les différents codes EAN des appartements auxquels cet investissement se rapporte*

### Coordonnées du demandeur

Nom:  Prénom:

Code postal:  Commune/Section:

Rue:  N°:  Bte:

Téléphone:  Gsm:

E-mail:

*Nous vous tiendrons au courant de la suite donnée à votre demande par e-mail.*

*Si vous souhaitez néanmoins être informé par courrier classique, cochez cette case .*

La prime peut être versée sur le numéro de compte bancaire suivant

IBAN: **BE**   -     -     -

Je suis:     propriétaire     usufruitier     locataire     syndic  
 association de copropriétaires     investisseur externe     société de logements sociaux

Client protégé:     non     oui (voir tableau récapitulatif ci-dessous - joindre les attestations)

Client protégé: Toute personne pouvant bénéficier du prix social minimum pour l'électricité et le gaz naturel. <i>(seules les attestations datées de 2013/2014 sont valables)</i>
<input type="checkbox"/> Personnes auxquelles un revenu d'intégration sociale (minimum de moyens d'existence) est accordé par le CPAS de leur commune - <b>Attestation: CPAS</b>
<input type="checkbox"/> Personnes auxquelles une aide sociale financière semblable au minimum de moyens d'existence est accordée par le CPAS de leur commune - <b>Attestation: CPAS</b>
<input type="checkbox"/> Personnes bénéficiant d'une avance sur le revenu garanti aux personnes âgées, sur une allocation de remplacement de revenus aux handicapés ou sur une allocation d'aide aux personnes âgées de la part du CPAS de leur commune - <b>Attestation: CPAS</b>
<input type="checkbox"/> Personnes bénéficiant d'une allocation de handicapé suite à une incapacité permanente de travail ou à une invalidité d'au moins 65 % - <b>Attestation : SPF Sécurité sociale ou ONP</b>
<input type="checkbox"/> Personnes bénéficiant d'une allocation de remplacement de revenus aux handicapés - <b>Attestation: SPF Sécurité sociale</b>
<input type="checkbox"/> Personnes bénéficiant d'une allocation d'intégration aux handicapés - <b>Attestation: SPF Sécurité sociale</b>
<input type="checkbox"/> Personnes bénéficiant d'une allocation d'aide aux personnes âgées - <b>Attestation: SPF Sécurité sociale</b>
<input type="checkbox"/> Personnes bénéficiant d'une allocation pour l'aide d'une tierce personne - <b>Attestation: SPF Sécurité sociale</b>
<input type="checkbox"/> Personnes bénéficiant d'une allocation familiale supplémentaire pour enfants présentant une incapacité physique ou mentale d'au moins 66 % - <b>Attestation: SPF Sécurité sociale</b>
<input type="checkbox"/> Personnes bénéficiant du revenu garanti aux personnes âgées - <b>Attestation : ONP</b>
<input type="checkbox"/> Personnes bénéficiant de la garantie de revenus aux personnes âgées - <b>Attestation : ONP</b>
<input type="checkbox"/> Locataires occupant un logement dans des immeubles à appartements chauffés au gaz naturel à l'aide d'une installation collective, pour autant que les logements soient offerts en location à des fins sociales par une société de logement social - <b>Attestation de la société de logement social exigée.</b>

*ONP : Office national des Pensions, SPF : Service public fédéral*

## Votre dossier est-il complet?

Vérifiez si vous pouvez cocher toutes les cases sur la check-list de la page 1 du présent formulaire de demande. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

### Signature du demandeur

L'inexactitude des données mentionnées dans le présent formulaire de demande peut entraîner une demande de remboursement de la prime et des poursuites judiciaires.

Je déclare par la présente avoir fait placer une isolation du sol et/ou de la cave à l'adresse d'installation ci-dessous:

Rue: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_ Bte: \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune/Section: \_\_\_\_\_

Je déclare que l'isolation placée répond aux normes et exigences mentionnées dans les conditions de l'action et joins une copie de la facture de l'isolation du sol ou de la cave avec mention de l'adresse d'installation, ainsi que l'attestation de l'entrepreneur. J'accepte qu'Eandis puisse transmettre les données relatives à cette demande de prime à la commune, à la province ou aux autorités flamandes dans le cadre de leur politique énergétique.

Date: \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

### ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR

Numéro de TVA: BE 0 \_\_\_\_\_

Société: \_\_\_\_\_

J'atteste par la présente avoir posé l'isolation du sol et/ou de la cave à l'adresse d'installation ci-dessus.  
L'isolation placée répond aux normes et exigences mentionnées dans les conditions de l'action.

### Données relatives au matériau isolant

#### Isolation du sol

Type de matériau	Marque	Type	Valeur Rd*	Nombre de couches	Épaisseur totale (cm)	Superficie (m <sup>2</sup> )
Laine minérale			__, __	__	__, __	____, __
PIR / PUR (polyuréthane)			__, __	__	__, __	____, __
Matériau bio-écologique			__, __	__	__, __	____, __
Autre matériau isolant			__, __	__	__, __	____, __
					Total	____, __

#### Isolation de la cave

Type de matériau	Marque	Type	Valeur Rd*	Nombre de couches	Épaisseur totale (cm)	Superficie (m <sup>2</sup> )
Laine minérale			__, __	__	__, __	____, __
PIR / PUR (polyuréthane)			__, __	__	__, __	____, __
Matériau bio-écologique			__, __	__	__, __	____, __
Autre matériau isolant			__, __	__	__, __	____, __
					Total	____, __

Date d'exécution des travaux: \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Signature + **cachet** de l'entrepreneur: \_\_\_\_\_

\* Vous trouverez cette valeur sur l'emballage du matériau isolant ou sur le matériau même. La valeur désigne les performances isolantes du matériau.